Image not found or type unknown

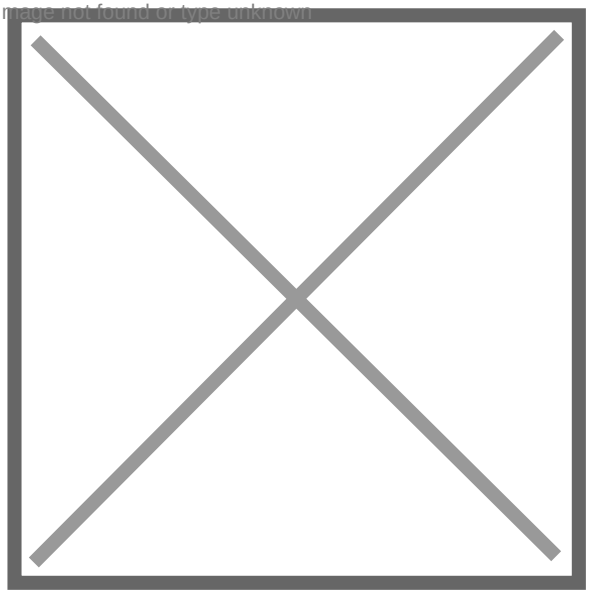

Fin de pension alimentaire

Par **Kévin**, le **23/10/2008** à **15:03**

Mon père paie une pension alimentaire pour un fils né en 1989, qu'il n'a pas vu depuis plus de 3ans. ici : http://www.easydroit.fr/divorce-famille/pensionalimentaire/pension-alimentaire-enfant-majeur.htm
j'ai vu que, comme celui ci est étudiant (il a eu son bac S il y a 3 ans), du moins on suppose qu'il est étudiant, mon pere doit payer la pension alimentaire jusqu'à la fin de ses études. Mais celui-ci ne donne pas de nouvelles, que faire ?Il a peut etre fini ses études, comment savoir? Il ne fera sans doute pas de procédure pour demander la fin de la pension alimentaire, et comment savoir si il a un job d'étudiant ? Merci

Par **lawyer 57**, le **23/10/2008** à **15:39**

Bonjour,

Votre père doit saisir le Juge aux affaires familiales d'une demande de suppression de pension alimentaire.
Votre frère doit justifier de sa situation, il ne le fait pas.

Par **Kévin**, le **24/10/2008** à **08:17**

Et peut il demander le remboursement des années où il n'ap as été informé de ce que son fils fesait, et des dommages et interets ?

Par **lawyer 57**, le **24/10/2008** à **10:09**

Il peut demander la suppression rétroactive au jour où il a commencé à gagner se vie si tel est le cas.
Mais c'est le tribunal qui décidera.
Par contre pas de Dommages et intérêts.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés